

A transmettre à Madame Lambotte (☎ 085/824.457) dont les bureaux se trouvent place Roi Baudouin 80 à 5350 OHEY, par courrier, par fax (085/61.12.31), par mail : laure.lambotte@ohey.be ou à déposer en main propre sur rendez-vous.

DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX ÉGOUTS

Permis d'urbanisme n° :

Objet :

- Construction (objet)* :
- Adresse du chantier* :
- Cadastéré* Division – section N°

Aux membres du Collège Communal,

Nous devons réaliser sur le terrain en cause le raccordement aux égouts, conformément aux règlements communaux du 27 janvier 2022 arrêtant la nouvelle réglementation en matière de modalités de raccordement au système de collecte et de transport des eaux usées et pluviales et arrêtant un règlement-redevance sur la réalisation de raccordements au système de collecte et de transport des eaux usées et pluviales avec ou sans traversée de voirie.

Nos coordonnées :

- Nom-Prénom* :
- Adresse* :
- N° de tél ou GSM* :
- Adresse mail :

Entreprise chargée du raccordement :

- Nom-Prénom / Nom de la société* :
- Adresse* :
- N° de tél ou GSM* :
- Adresse mail :
- Agréation* : C ou C1 ou C2 ou E ou E1

A défaut, il convient de fournir une liste de références appuyées de certificats de bonne exécution établis par l'autorité compétente.

Pour vérifier si la société proposée est agréée dans l'une de ces catégories :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/secteurs-specifiques/construction/agregation-des-entrepreneurs>

A*, le*

Signature*

Remarque : les demandes de raccordement qui concernent des biens se trouvant le long d'une voirie régionale (RN698 Ohey-Huy, RN983 Ohey-Barvaux-sur-Ourthe ou RN921 Ciney-Bierwart) seront préalablement soumises à l'autorisation du SPW - Régie des Routes de Bouge.

* Indique un champs obligatoire